



SAISON SPORTIVE 2008 / 2009

CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX DE TIR A 10 METRES

DATES

samedi 17 et Dimanche 18 Janvier 2008

LIEU

SOCIÉTÉ DE TIR DE PONTOISE

Rue de l'Hermitage - 95300 PONTOISE

Tél. 01.30.38.01.80

DISCIPLINES

-100 PISTOLET 10 M / 104 CARABINE 10 M / 107 ARBALETE MATCH 10 M

-102 PISTOLET VITESSE 5 CIBLES 10 M

-103 PISTOLET STANDARD 10 M

-109-110 CIBLE MOBILE (En cas d'inscriptions, les dates et lieux seront communiqués ultérieurement)

CATEGORIES ET SURCLASSEMENTS

Suivant directives SEC de la F.F.Tir : Cadets, Juniors, Dames 1 et 2, Seniors 1, 2, et 3

DEROULEMENT DES EPREUVES

Toutes les épreuves se dérouleront suivant le règlement de la F.F.Tir.

ARBITRAGE

L'arbitrage sera organisé par la commission départementale d'arbitrage du Val d'Oise.

Les contestations relatives à la valeur des impacts ne seront pas admises.

ATTRIBUTION DES POSTES DE TIR

Par tirage au sort.

EQUIPES CHALLENGES

-1 équipe maximum par club dans chacune des disciplines ci-dessus.

-Les équipes seront composées de trois tireurs et, éventuellement, de un ou deux remplaçants toutes catégories confondues. Le classement sera réalisé en prenant les 4 premières séries de match de chaque tireur de l'équipe. Les résultats des remplaçants ne seront pris en compte qu'en cas d'absence des titulaires.

HORAIRES DES SERIES ET PLAN DE TIR.

Le CD TIR 95 se réserve le droit de modifier le nombre ou les horaires des séries de la liste ci-jointe en fonction du nombre de participants.

Les horaires du plan de tir seront strictement respectés. Si besoin est, la place d'un tireur absent 5 minutes avant le début d'une série pourra être réattribuée. Le tireur en retard ne tirera qu'en fonction des postes disponibles.

INSCRIPTIONS : Celles-ci se feront en 2 temps.

1) PRE-INSCRIPTION: Directement par les tireurs en utilisant la fiche individuelle suivant modèle ci-joint adressée à :

M. Christian HOULZÉ

22 Promenade du Lac – Le Haut du Roy - 95200 SARCELLES

La saisie informatique se fera au fur et à mesure de l'arrivée des inscriptions en tenant compte au mieux de vos demandes. Aucune réservation ou inscription par téléphone.

Toute fiche d'inscription incomplète ne sera pas prise en compte.

ATTENTION :

Date LIMITE de **RECEPTION** des fiches d'inscriptions individuelles : **Samedi 3 JANVIER 2009**



2) CONFIRMATION DES INSCRIPTIONS:

Par les clubs en réglant la facture globale qui leur sera envoyée par le CD TIR 95. Il appartiendra aux clubs d'ajouter, à cette facture, le montant éventuel des engagements des équipes.

Date limite de réception du règlement par chèque de club libellé à l'ordre du CD TIR 95 : Samedi 10 JANVIER 2009

Règlement à adresser à :

M. Christian HOULZÉ 22 Promenade du Lac – Le Haut du Roy – 95200 SARCELLES.

ATTENTION : Au delà de cette limite, les tireurs dont l'engagement n'aura pas été réglé par leur club, ne pourront pas participer aux championnats.

TARIFS DES ENGAGEMENTS :

Pour les disciplines 100, 104, 107	Cadets	5 Euros par discipline
	Juniors	8 Euros par discipline
	Autres catégories	12 Euros par discipline
	Equipes challenges	15 Euros par équipe

Pour les disciplines 102, 103 toutes catégories 8 Euros par discipline

EQUIPES

Les inscriptions seront faites en utilisant les fiches suivant modèles ci-joint.

Date limite de réception des inscriptions des équipes : **Samedi 10 JANVIER 2009.**

Les inscriptions des équipes ne seront prise en compte que si le montant des engagements est inclus au chèque de club.

CLASSEMENTS

Individuels : dans chaque catégorie de chaque discipline.

Equipes: dans chaque discipline.

RECOMPENSES :

individuelles : Diplôme au champion Départemental de chaque discipline dans chaque catégorie. (à condition qu'il y ait au moins 4 participants.)

équipes : Coupe à l'équipe première de chaque discipline. (à condition qu'il y ait au moins 3 équipes participantes)

Il seront remis aux Présidents de club lors de l'Assemblée Générale annuelle du CD TIR 95.

COTISATIONS

Ces championnats sont ouverts aux tireurs, licenciés de la F.F.Tir, des sociétés ou sections de tir du Val d'Oise à jour de leurs cotisations 2008/2009 avec la Fédération et le Comité Départemental de Tir du Val d'Oise.

Les inscriptions des tireurs d'une association non en règle avec le CD TIR 95, ne seront pas prise en compte.

PIECES REGLEMENTAIRES

Seuls peuvent participer les tireurs:

- En possession de la licence Fédérale 2008/2009 portant validation :
du médecin, attestant de l'aptitude au tir sportif
du président du club, certifiant, dans le cas d'un mineur, être en possession de l'autorisation de la personne exerçant l'autorité parentale.
- Régulièrement inscrits à la compétition concernée.
- **Tout tireur non en règle ne pourra participer aux championnats.**

NOUS VOUS CONSEILLONS DE VOUS PRESENTER, POUR LES FORMALITES, 45 mn AVANT LE DEBUT DE VOTRE SERIE.

Le responsable des compétitions
Christian HOULZÉ

FICHE D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE (1)

CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX
DISCIPLINES PISTOLET / CARABINE / ARBALETE / CIBLE MOBILE 10 METRES

SAMEDI 17 et DIMANCHE 18 JANVIER 2009

Société de tir de Pontoise
Rue de l'Hermitage 95000 PONTOISE

NOM Prénom Sexe

Club

N° ASSOCIATION | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | Date de naissance/...../..... Catégorie d'âge (Licence)

LICENCE N° | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | Lettre | _ |

Si possible, téléphone, Domicile/...../...../...../..... Bureau/...../...../...../.....

Cas particulier : (2) Coupe de France Hors match Etranger

INSCRIPTION		CHOIX (3)		
Surclassement.(4)	DISCIPLINE	CHOIX 1	CHOIX 2	CHOIX 3
	N° 100 PISTOLET 10 M			
	N° 104 CARABINE 10 M			
	N° 102 PISTOLET VITESSE 5 CIBLES 10 M			
	N° 103 PISTOLET STANDARD 10 M			
	N° 107 ARBALETE MATCH 10 M			
	N° 109 CIBLE MOBILE OLYMPIQUE			
	N° 110 CIBLE MOBILE MIXTE			

TARIFS DES ENGAGEMENTS :

Disciplines 100, 104 et 107 Cadets..... 5 Euros par discipline
Juniors..... 8 Euros par discipline
Autres catégories.... 12 Euros par discipline
Disciplines 102 et 103 toutes catégories 8 Euros par discipline

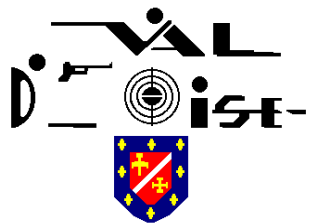
Les fiches d'inscriptions individuelles doivent parvenir au plus tard le
SAMEDI 3 JANVIER 2009 à l'adresse suivante :

M. Christian HOULZÉ
22 Promenade du Lac – Le Haut du Roy – 95200 SARCELLES
Tél. 06.85.05.12.31

TOUTE ERREUR OU OMISSION ENTRAINERA LA NULLITE DE L'ENGAGEMENT

- En application de la loi du 6-1-1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous êtes informé que :
 - Les réponses à la fiche d'inscription individuelle sont obligatoires pour que soit prise en compte votre inscription au championnat. Elles sont destinées au CDTir 95 afin d'établir le plan de tir et le palmarès. Par le fait de son inscription, le tireur autorise le CDTir 95 à rendre public le plan de tir et les résultats de la compétition.
 - Vous êtes habilité à obtenir communication des informations nominatives, vous concernant, recueillies au moyen de cette fiche d'inscription et, le cas échéant, à demander toutes rectifications auprès du Président du CDTir95.
- Dans l'affirmative, cocher la case correspondante.
- Inscrire les numéros des séries choisis dans l'ordre de préférence. Indiquer les obligations, même véhicule: à grouper avec...préciser le nom de(s) la(les) personnes avec lesquelles vous vous déplacez, Professionnelles, etc.....
OBLIGATIONS :
- Si vous le voulez, ou si vous êtes obligé de vous surclasser indiquer la catégorie réelle dans laquelle vous allez tirer.

Date ***Votre inscription ne sera prise en compte que si votre association est en règle avec le CDTir95.*** Signature du tireur



Comité Départemental de Tir du Val d'Oise

Championnats Départementaux de Tir du Val d'Oise Disciplines 10 Mètres - Horaires prévisionnels des séries

SAMEDI		Horaire / Numéro de série														
100	PISTOLET 10 METRES	8H00				10h15				13h45						
104	CARABINE 10 METRES	Série 11				Série 12				Série 13						
102	PISTOLET VITESSE	8h30 S15	9h00 S16	9h30 S17	10h00 S18	10h30 S19	11h00 S20					16h00 S21	16h30 S22	17h00 S23	17h30 S24	18h00 S25
103	STANDARD							13h00 S26								
		8h00	9h00	10h00	11h00	12h00	13h00	14h00	15h00	16h00	17h00	18h00				
DIMANCHE		Horaire / Numéro de série														
100	PISTOLET 10 METRES	8H00				10h15				13h45						
104	CARABINE 10 METRES	Série 31				Série 32				Série 33						
107	ARBALETE MATCH							13h30 Série 34								
102	PISTOLET VITESSE	8h30 S35	9h00 S36	9h30 S37	10h00 S38	10h30 S39	11h00 S40					16h30 S41	17h00 S42	17h30 S43	18h00 S44	
103	STANDARD							13h00 S46								

ATTENTION : les séries S15 à S20 et S35 à S40 en pistolet vitesse ne se font qu'un seul tireur à la fois

les séries S21 à S25 et S41 à S45 en pistolet vitesse se feront quatre tireurs en même temps

*Maison des Comités 106 rue des Bussoys 95600 EMBAYNE Tél. 01.34.27.19.00
Association Régie par la Loi de 1901. Déclarée le 25 août 1969. J O n°220 du 19.09.1969
Agréée Ministère Jeunesse et Sports, le 22 mars 1975 sous le numéro 4942*